

## Mail reçu le 07/05/2023 à 12h05

Vensac, le 3 mai 2023

Objet : OPPOSITION AU PROJET DE LOTISSEMENT VENSAC OCEAN III

Madame, Monsieur,

Par la présente, je tiens à exprimer mon opposition au projet de lotissement Vensac Océan III soumis à enquête publique. Je me permets de souligner les points suivants qui motivent mon opposition :

**1 – Non respect des procédures :**

La MRAe n'a pas été consultée pour la modification du plan local d'urbanisme de la commune de Vensac, ce qui est contraire à la réglementation en vigueur.

De plus, la coupe de la totalité des jeunes pins qui recouvraient les parcelles concernées a bien été réalisée sans autorisation préalable en 2021.

**2 – Impact environnemental négatif :**

L'étude d'impact environnemental indique clairement les impacts négatifs que ce projet aurait sur l'environnement, notamment en termes de destruction d'habitats naturels et de perturbation de la faune locale.

Le Tarier Pâtre, une espèce d'oiseau en danger de disparition est d'ailleurs mentionné dans l'étude comme étant présent sur le site.

La coupe rase ayant été faite en 2021 il est facile pour Mr le Maire de déclarer que le Tarier Pâtre n'est plus présent actuellement sur le site et que l'impact est nul.

A ce jour des oiseaux réapparaissent sur la zone.

**3 – Impact sur la qualité de vie :**

La construction d'un lotissement de cette envergure aurait des conséquences négatives sur la qualité de vie des habitants, notamment en terme de vu, le PLU acceptant des habitations d'une hauteur pouvant aller jusqu'à huit mètres, également en terme de circulation, de nuisances sonores, de pollutions.

En ce qui concerne l'assainissement, la nouvelle aire de camping cars qui jouxte le projet déverse ses eaux usées vers le réseau du lotissement Vensac II. Cette aire a une capacité de 61 emplacements. Quand Mr le Maire déclare que les nouveaux 33 lots n'apporteront pas d'effluents de manière significative, a t il tenu compte des effluents de cette aire qui fonctionnera en plein régime l'été.

Pour conclure, si je reprends les propos de Mr le Maire dans le PV de réunion du 28/02/2022, la zone de Vensac Océan est à vocation touristique car proche de l'océan et de ce fait ne répond nullement à une demande de logement pour une population locale.

Pour ces raisons, je vous demande de prendre en compte mon opposition et de refuser l'autorisation de ce projet de lotissement.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Danièle VASSELLERIE

Objet : **OPPOSITION AU PROJET DE LOTISSEMENT VENSAC OCEAN III**

Madame, Monsieur,

Par la présente, je tiens à exprimer mon opposition au projet de lotissement Vensac Océan III soumis à enquête publique.

Je me permets de souligner les points suivants qui motivent mon opposition :

1 – Non respect des procédures :

La MRAe n'a pas été consultée pour la modification du plan local d'urbanisme de la commune de Vensac, ce qui est contraire à la réglementation en vigueur.

De plus, la coupe de la totalité des jeunes pins qui recouvraient les parcelles concernées a bien été réalisée sans autorisation préalable en 2021.

2 – Impact environnemental négatif :

L'étude d'impact environnemental indique clairement les impacts négatifs que ce projet aurait sur l'environnement, notamment en termes de destruction d'habitats naturels et de perturbation de la faune locale.

Le Tarier Pâtre, une espèce d'oiseau en danger de disparition est d'ailleurs mentionné dans l'étude comme étant présent sur le site.

La coupe rase ayant été faite en 2021 il est facile pour Mr le Maire de déclarer que le Tarier Pâtre n'est plus présent actuellement sur le site et que l'impact est nul.

A ce jour des oiseaux réapparaissent sur la zone.

3 – Impact sur la qualité de vie :

La construction d'un lotissement de cette envergure aurait des conséquences négatives sur la qualité de vie des habitants, notamment en terme de vu, le PLU acceptant des habitations d'une hauteur pouvant aller jusqu'à huit mètres, également en terme de circulation, de nuisances sonores, de pollutions.

En ce qui concerne l'assainissement, la nouvelle aire de camping cars qui jouxte le projet déverse ses eaux usées vers le réseau du lotissement Vensac II. Cette aire a une capacité de 61 emplacements. Quand Mr le Maire déclare que les nouveaux 33 lots n'apporteront pas d'effluents de manière significative, a t il tenu compte des effluents de cette aire qui fonctionnera en plein régime l'été.

Pour conclure, si je reprends les propos de Mr le Maire dans le PV de réunion du 28/02/2022, la zone de Vensac Océan est à vocation touristique car proche de l'océan et de ce fait ne répond nullement à une demande de logement pour une population locale.

Pour ces raisons, je vous demande de prendre en compte mon opposition et de refuser l'autorisation de ce projet de lotissement.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Vensac, le 3 mai 2023

